



18 mars 2016

(16-1602)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE VIET NAM SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION
DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT L'INSPECTION OBLIGATOIRE DU
POISSON-CHAT ET DES PRODUITS DU POISSON-CHAT
RÉUNION DU COMITÉ SPS DE L'OMC
GENÈVE (SUISSE), 16-17 MARS 2015**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE VIET NAM

La communication ci-après, reçue le 14 mars 2016, est distribuée à la demande de la délégation du Viet Nam.

1.1. La délégation du Viet Nam présente pour distribution les observations suivantes, relatives à la nouvelle réglementation des États-Unis concernant l'inspection obligatoire des poissons de l'ordre des siluriformes et des produits issus de ces poissons (c'est-à-dire le poisson-chat et les produits du poisson-chat), en vertu de laquelle la surveillance réglementaire a été transférée de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) au Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS) du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA).

1.2. Le Programme d'inspection du poisson-chat du Département de l'agriculture a été conçu pour satisfaire aux normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires des États-Unis. Néanmoins, il ne repose sur aucune justification scientifique, et ne tient pas compte des faits suivants:

- le poisson-chat est le seul poisson dont l'inspection a été transférée à l'USDA, tandis que d'autres poissons et fruits de mer relèvent encore de la compétence de la FDA;
- en juillet 2012, l'USDA a publié une évaluation des risques établissant que la probabilité d'intoxication alimentaire provoquée par le poisson-chat était très faible. Un rapport de 2012 de l'organisme fédéral de reddition de comptes de l'administration publique des États-Unis a également permis de certifier devant le Congrès des États-Unis que le poisson-chat était un "produit alimentaire à faible risque". Par conséquent, le retrait du programme d'inspection du poisson-chat du système de réglementation des produits aquatiques de la FDA ne semble reposer sur aucun fondement scientifique;
- à l'échelle internationale, des règlements sanitaires distincts ont été établis pour les animaux, selon qu'il s'agit d'animaux terrestres ou aquatiques, car les animaux terrestres présentent plus de risques pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Lorsqu'ils ont intégré le poisson-chat au régime applicable aux animaux terrestres, contrairement au reste des produits aquatiques, les États-Unis n'ont pas démontré que le poisson-chat présentait un risque accru en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- jusqu'à présent, aucun élément scientifique ne prouve que le poisson-chat importé ou produit localement présente des risques pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires plus importants que les autres types de produits de la mer et que son inspection doit être transférée à l'USDA, qui est uniquement en charge de la viande, de la volaille et des œufs;

-
- dans le cadre de l'élaboration de leur nouvelle réglementation concernant l'inspection du poisson-chat, il apparaît que les États-Unis n'ont pas dûment pris en compte le commerce de poisson-chat et de produits du poisson-chat avec le Viet Nam et les autres pays. Le Viet Nam a exporté du poisson-chat vers les États-Unis pendant près de 20 ans et aucun problème de sécurité sanitaire concernant notre poisson ne se pose. Il est probable que la mise en œuvre de la réglementation sous sa forme actuelle perturbera fortement les échanges des produits visés. Le traitement appliqué au poisson-chat, différent de celui appliqué aux autres produits aquatiques dans le cadre du système réglementaire des États-Unis est discriminatoire; et
 - lors de la mise en œuvre d'une nouvelle mesure telle que la réglementation concernant l'inspection du poisson-chat, il est d'usage pour les pays développés d'accorder aux pays en développement affectés une période de transition allant jusqu'à cinq ans. Néanmoins, dans la version actuelle de leur nouvelle réglementation, les États-Unis donnent approximativement 18 mois au Viet Nam pour se mettre en conformité.

1.3. Par conséquent, à l'occasion de cette réunion importante du Comité SPS, le Viet Nam se redit profondément préoccupé par le fait que la nouvelle réglementation des États-Unis concernant l'inspection du poisson-chat est probablement contraire à l'Accord SPS de l'OMC. En particulier:

- a. il apparaît que cette réglementation est incompatible avec l'article 2:2 (Droits et obligations fondamentaux), selon lequel une mesure sanitaire ou phytosanitaire ne doit être appliquée que dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux ou préserver les végétaux, doit être fondée sur des principes scientifiques et ne doit pas être maintenue sans preuves scientifiques suffisantes;
- b. il apparaît aussi que la nouvelle réglementation concernant l'inspection du poisson-chat est également incompatible avec l'article 3:1 et 3:3 (Harmonisation) de l'Accord SPS, selon lequel les mesures sanitaires ou phytosanitaires doivent être établies sur la base de normes, directives ou recommandations internationales. Les États-Unis doivent présenter une justification scientifique pour imposer un niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire plus élevé qu'ils pourraient juger approprié pour le poisson-chat et les produits du poisson-chat;
- c. de plus, il apparaît que la nouvelle réglementation concernant l'inspection du poisson-chat est incompatible avec l'article 5:1 et 5:6 (Évaluation des risques et détermination du niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire), selon lequel les mesures sanitaires ou phytosanitaires doivent être établies sur la base d'une évaluation des risques appropriée en fonction des circonstances et ne doivent pas être plus restrictives pour le commerce qu'il n'est requis pour obtenir le niveau de protection approprié; et
- d. en outre, le Viet Nam étant un pays en développement, l'article 10 (Traitement spécial et différencié), dispose qu'il doit être tenu compte des besoins spéciaux des pays en développement dans l'élaboration et l'application des mesures sanitaires ou phytosanitaires, ce qui donnera la possibilité d'introduire progressivement de nouvelles mesures, et d'accorder des délais plus longs pour en permettre le respect par les pays en développement.

1.4. En conclusion, le Viet Nam espère que les États-Unis pourront régler les questions qui suscitent des préoccupations dans sa nouvelle réglementation concernant l'inspection obligatoire du poisson-chat et des produits du poisson-chat. Comme cette réglementation, sous sa forme actuelle, constituerait une restriction déguisée au commerce international, et donc un manquement de la part des États-Unis à leurs obligations au titre des Accords de l'OMC, le Viet Nam remercie les États-Unis de bien vouloir répondre aux préoccupations exposées ci-dessus.